



Déclaration de la CGT Santé Action Sociale à la Commission Mixte de la Convention Collective Nationale de Travail 1966 du 15 avril 2011 portant sur les politiques salariales

**Il est urgent de répondre à l'attente des salariés
Augmenter les salaires est une urgence économique et sociale**

Lors de la conférence salariale du 3 février 2011 les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT représentatives du secteur social et médico-social déclaraient que :

- sur les 12 dernières années, en effet, les augmentations générales de salaire, concrétisées par la hausse de la valeur du point le plus souvent, ont atteint en moyenne 9 % ;
- dans le même temps, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 22,08 % (passage de l'indice 100 à l'indice 122,08) ;
- sur la même période, enfin, l'INSEE et la DARES nous disent que le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB), donc tous secteurs d'activités confondus, a été majoré de 32% (passage de l'indice 78,3 à l'indice 103,4).

Dans ces conditions, les organisations syndicales prennent acte que le salaire de base des salariés du secteur subit une perte de pouvoir d'achat de 13 % quand celui de l'ensemble des salariés français engrange un gain de pouvoir d'achat de 10 %. Notre secteur, en matière de salaire, affiche donc un retard de 23 %...

La réponse de la Direction Générale de la cohésion sociale est en cohérence avec la politique d'austérité salariale du gouvernement : le taux d'évolution de la masse salariale est fixée à 1 % pour 2011, le Glissement Vieillesse Technicité étant évalué à 1 %... il n'y aura donc rien pour 2011 concernant les salaires dans la CCNT 66.

La crise sert de prétexte à une nouvelle offensive contre le coût du travail, en cela bien relayé par le MEDEF mais aussi par les syndicats employeurs de notre secteur.

Certes, ils émettent quelques protestations de forme lors de la conférence salariale, mais que font-ils dans la réalité ? Ils traduisent fidèlement les orientations de l'économie libérale au sein de notre secteur. Leurs divers projets de révisions ou de rénovations en font foi :

- celui du SYNEAS qui propose de détruire la protection collective des grilles des salaires au profit de salaires individualisés laissées à l'appréciation de l'employeur ;
- le positionnement de la FEGAPEI qui rejoint cette démarche pour la compléter par le « travailler plus pour gagner moins » en envisageant de supprimer les congés annuels supplémentaires.

La CGT s'inscrit résolument en opposition à cette idéologie et à ces orientations. Cette crise résulte avant tout d'une rémunération disproportionnée de la finance et d'une rémunération toujours plus faible du travail en un moment où l'inflation vient encore entamer le pouvoir d'achat (2,6 % sur un

an, source BCE), où les denrées alimentaires, le gaz, l'électricité, les produits de première nécessité flambent.

La proposition gouvernementale de prime de 1000 € pour les salariés qui travaillent dans les entreprises versant des dividendes est inégalitaire et inadaptée pour répondre au besoin de pouvoir d'achat. Elle risque de plus de devoir être assumée par le salarié contribuable en pénalisant le financement de la protection sociale. En tout état de cause les salariés de notre secteur n'en verront pas la couleur.

En conséquence la fédération CGT Santé Action Sociale propose de porter la valeur du point à 4,60 € dans la Convention Collective Nationale de Travail 1966 au 1^{er} janvier 2011. Cela correspond simplement à une récupération des 23 % perdus depuis les douze dernières années ainsi qu'à une mise à niveau du SMIC conventionnel à 1 600 € que la CGT revendique de façon interprofessionnelle.

À Montreuil, le 14 avril 2011